

Information sur le changement d'OPCO de la branche sport

L'AFDAS a été nommé comme nouvel OPérateur
de COmpétence au 1er avril 2019

AFFILIATION À L'AFDAS

Au titre de l'exercice 2018 (à régler pour le 28 février 2019), vos contributions étaient dues à votre précédent opérateur de compétences.

Vous verserez vos contributions à l'Afdas à partir de l'exercice 2019. Deux situations à distinguer suivant la taille de votre entreprise :

- **Si votre entreprise a un effectif inférieur à 11 salariés** (en équivalent temps plein)

Vous déclarerez votre masse salariale de l'année 2019 et verserez votre contribution au plus tard le 28 février 2020 à l'Afdas.

- *Si votre entreprise a un effectif supérieur ou égal à 11 salariés (en équivalent temps plein)*

Vos contributions seront à verser en 2 fois, au 15 septembre 2019 et au 28 février 2020 pour le solde.

Le CoSMoS et l'AFDAS mettent tout en œuvre pour faciliter la concrétisation de vos projets de formation.

1. Les formations débutées au premier trimestre et ayant fait l'objet d'un refus de financement de la part d'UNIFORMATION pourront bénéficier d'une prise en charge rétroactive de l'AFDAS.
2. Des facilités administratives sont mises en place par votre nouvel opérateur à travers la pratique de la subrogation : l'Afdas se charge de l'intégralité de la gestion de votre demande et récupère directement auprès de l'organisme les justificatifs de réalisation (feuilles de présence...) et la facture pour paiement.

3. Les délais de dépôt des demandes de financement en amont des formations seront beaucoup plus souples (demande possible jusqu'à la veille de la formation) qu'auparavant. Seules les demandes au titre du Compte personnel de formation nécessitent une saisine au moins 1 mois avant le début de l'action.
4. Les formations des dirigeants bénévoles employeurs en lien avec l'exercice de leur mission seront de nouveau finançables (voir le document relatif à la politique conventionnelle de formation 2019 ci-contre).
5. Des budgets de formation sont disponibles pour toutes les structures de moins de 50 salariés

Afdas.

OPÉRATEUR DE VOS COMPÉTENCES

Culture
Communication
Médias
Loisirs

09 AVR. 2019

L'IFFE vient d'ores et déjà de recevoir son premier accord de prise en charge d'un stagiaire DEjeps de l'AFDAS pour le DEJEPS 2019

IFFE
TOUR GALLIENI II
36 AV DU GENERAL DE GAULL
93170 BAGNOLET

Rennes, le 4 avril 2019

Délégation Centre-Ouest
Responsable : Tatiana MAKSIMOVIC
Adjoint(e) : Guillaume DOISNEAU

N/Réf. : 1996102REN (à nous rappeler dans toute correspondance)

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que l'AFDAS participe au financement du coût pédagogique du stage ci-dessus référencé à hauteur de : 6.840,00 euros HT.

Pour Monsieur PENNANEC'H JULIEN
L'ANGE BERGERE
85500 LES HERBIERS
Tel : 0648226165

LA PAGE DE L'AFDAS DÉDIÉE AUX NOUVEAUX SECTEURS

- <https://www.afdas.com/entreprises/nouveaux-secteurs>



[Accueil](#) • [Entreprises](#) • [Nouveaux secteurs](#) • [Créez votre compte](#)

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, de nouvelles branches rejoignent l'Afdas, Opérateur de compétences (OPCO), par désignation de leurs représentants professionnels ou par affectation de l'Etat. Créez votre compte et bénéficiez de nos services !

Pour créer votre compte et faciliter la prise en compte de vos demandes, téléchargez le bulletin d'identification et renvoyez-le à l'adresse mail qualification@afdas.com.

- [Sport](#)
- [Golf](#)



OPÉRATEUR DE VOS COMPÉTENCES

 www.afdas.com

Organisme de formation : fiche d'information

Une de vos formations fait l'objet d'une demande de financement à l'Afdas. Ce formulaire permet d'identifier votre organisme de formation auprès de l'Afdas. Veuillez compléter tous les champs de ce formulaire et l'adresser par mail à l'adresse : referencement_qualite@afdas.com.

Pour être inscrit sur le catalogue de référence de l'Afdas, vous devez vous déclarer et être référencable sur www.data-dock.fr et respecter les conditions générales de l'Afdas consultables sur www.afdas.com.

Identité de votre organisme

Raison sociale

Sigle

Forme juridique

Date de création

Dirigeant de l'organisme

Nom

Prénom

E-mail

LA FAQ DÉDIÉE AUX NOUVEAUX SECTEURS

- <https://www.afdas.com/entreprises/nouveaux-secteurs/questions-reponses/>



Afdas. Entreprises .



Accueil • Entreprises • Nouveaux secteurs • Questions / réponses

À destination des nouveaux secteurs au 1er avril.

▶ **1- POURQUOI L'AFDAS ?**

▶ **2- QUEL RÉSEAU DE PROXIMITÉ ?**

▶ **3- QUELLES SONT LES PRINCIPALES MISSIONS DE L'AFDAS ?**

▶ **4- COMMENT CRÉER MON COMPTE À L'AFDAS ?**

▶ **5- COMMENT BÉNÉFICIER D'UN FINANCEMENT POUR LA FORMATION DE MES COLLABORATEURS ?**

▶ **6- L'ACTION DE FORMATION A DÉBUTÉ AVANT LE 1ER AVRIL, PUIS-JE BÉNÉFICIER D'UN FINANCEMENT ?**

▶ **7- QUELS SONT DÉLAIS POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT ?**

▶ **8- COMMENT FINANCER UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?**

▶ **9- OÙ TROUVER VOS MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ?**

▶ **10- DOIS-JE VOUS VERSER UNE CONTRIBUTION ?**

▶ **11- COMMENT CONTACTER L'AFDAS ?**